**INTRODUCTION**

Bien que la productivité soit faible et l’économie peu compétitive, la croissance a été forte au cours des années 2010-2014, mais elle n’a pas été suffisamment inclusive, selon l’évaluation globale du CSLP 2001-2015 (juin 2015). Les industries extractives (minerais de fer, d’or et de cuivre) qui jouent un rôle moteur, génèrent peu d’emplois (moins de 2,5 % des emplois selon les données du RGPH 2013).

**Pauvreté, développement humain durable et inégalité :**

Les efforts du Gouvernement dans les domaines de l’emploi et de l’insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l’effet de la croissance économique soutenue, sur l’élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes d’emplois.

Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1% en 2012 (ENRE-SI). Au plan régional, la répartition du chômage selon la wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64%) et Nouakchott (31,62%).

Par rapport au sexe, le chômage des jeunes filles (24,6%) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5%). La vulnérabilité de l’emploi concerne 54,62% en 2014 contre 54,1% en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58%) plus que les ruraux (48,42%).

**Les caractéristiques du chômage et du sous-emploi**

Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1 % en 2012 (ENRE-SI). Il est surtout un phénomène urbain (17,2 %) plus que rural (6,9 %) en 2014. Le chômage des femmes (19,28 %) reste plus élevé que celui des hommes (9,92 %). En milieu urbain, le taux de chômage des femmes urbaines, estimé à 24,76 %, est supérieur à celui des hommes (13,7 %). En milieu rural, le constat est semblable avec un taux de chômage des femmes estimé à 11,72 % contre 4,65 % des hommes. En termes d’âge, le chômage touche plus les jeunes (14-34 ans) avec un taux estimé à 21,01 % en 2014 contre 3,44 % pour les personnes âgées entre 35 et 64 ans. Le chômage des jeunes en milieu urbain est encore plus accentué avec un taux de 27,43 % contre 11,32 % en milieu rural.

 Au plan régional, la répartition du chômage selon la wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes, dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64 %) et Nouakchott (31,62 %). Par rapport au sexe, le chômage des jeunes filles (24,6 %) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5 %). Ce taux de chômage, relativement modéré, cache des taux de sous-emploi et vulnérabilité élevés. La vulnérabilité de l’emploi concerne 54,62 % en 2014 contre 54,1 % en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58 %) plus que les ruraux (48,42 %).

Comme on le voit, le chômage reste un défi majeur en dépit de la création d’opportunités au cours des dernières années dans le secteur minier et les administrations publiques. A noter toutefois que les emplois occupés par des étrangers sont concentrés essentiellement dans les secteurs de la pêche et des BTP.

 L’un des écueils à surmonter est qu’un grand nombre d’employés en 2012 (ERE-SI) occupent des emplois considérés comme précaires (33,3%) ; ou vulnérables (54,1%) ou sont en situation de sous-emploi (10,6%). L’autre préoccupation concerne la tranche d’âge de 15 à 35 ans dont près du tiers des effectifs (32,8%) constitue un groupe à risque dans la mesure où ils ne sont ni occupés, ni intégrés dans le système d’éducation et de formation. Concernant le travail des enfants, le RGPH 2013 a révélé qu’un enfant sur quatre déclare avoir travaillé au cours de la semaine qui a précédé sa rencontre avec l’agent recenseur et 11,4% se sont déclarés au chômage. Le taux d’activité des jeunes 10-14 ans est de 36,3%. La problématique du chômage se pose en termes de qualification et de formation, de régulation du marché de l’emploi, de valorisation du potentiel des grands secteurs générateurs d’emploi et d’appui à l’auto emploi.

**L’analyse sectorielle de la croissance :**

 Le secteur primaire, représentant en moyenne 31% du Produit intérieur brut (PIB) entre 2001 et 2015, a enregistré une croissance d’environ 2,7% sur la période avec des fluctuations irrégulières suite aux contreperformances résultant des facteurs climatiques. Il constitue l’un des piliers de l’économie mauritanienne, générant des emplois pour environ 28% de la population active en 2013 (RGPH). Les activités extractives ont représenté en moyenne 12,4% du PIB pour une contribution moyenne à la croissance réelle de 0,8% sur la période. Les activités du secteur tertiaire, représentant en moyenne 33,5% du PIB entre 2001 et 2015, occupent environ 64,2% de la population active selon les résultats de l’EPCV (2014). Ces activités, fortement informelles, ont contribué à plus de la moitié de la croissance réelle du PIB sur la période avec une plus grande contribution au cours des cinq dernières années.

Les principales caractéristiques et contraintes de la croissance économique sont : (i) une croissance irrégulière et insuffisante par rapport à la croissance démographique et à l’emploi ; (ii) un impact de la demande interne sur la croissance amorti significativement par la demande externe ; (iii) une croissance confrontée à la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production et (iv) le grippage du moteur de l’investissement dans la croissance et le déficit de l’épargne par rapport à l’investissement.

**Une population avec une forte dépendance économique de la jeunesse :**

 L'évolution de la population en Mauritanie a été soutenue durant toute la période de 1960 à 2015. La croissance démographique a été en moyenne de 2,9% sur la période. Cette évolution s’est accompagnée par des gains en espérance de vie, en particulier au cours de la période allant de 1960 au milieu des années 1980 (graphique ci-dessous) aboutissant au total à un gain de 20 ans d'espérance de vie en un peu plus d'un demi-siècle (passage de 40 ans en 1960 à 60,3 ans en 2014).

 Cette évolution a abouti à un changement de la structure de la population par âge. La part des 15 à 64 ans, tranche d'âge considérée généralement d'âge actif, est en légère progression (3 points de pourcentage en 55 ans). La part des plus de 64 ans augmente à un taux encore plus modéré (1 point pendant la même période) et celui des moins de 15 ans perd 4 points de pourcentage. Ce sont les prémisses d’un vieillissement de la population. Les premiers effets sont en général positifs si le taux de participation à l'activité des jeunes reste constant. Ce qui n'est pas encore le cas de la Mauritanie où la participation des jeunes (7 à 15 ans) à l'activité était de 21,3% en 2007 et de 14% en 2011. Ces différentes évolutions font alors diminuer le ratio Population en âge actif/population totale en le faisant passer de près de 90% au cours des années 1960 à environ 76% en 2014.

 **Une opportunité à saisir à travers l’ouverture de la fenêtre du bonus démographique**

L’analyse des données microéconomiques avec le modèle des NTA a démontré que la fenêtre du dividende démographique est ouverte depuis 1988 pour la Mauritanie. Ce qui veut dire que la structure de la population mauritanienne est favorable à la croissance économique mais à condition que les pouvoirs publics appliquent les réformes nécessaires. Selon les estimations, la Mauritanie pourrait profiter d’un premier dividende d’environ 0,5% du PIB par tête en moyenne annuelle jusqu’en 2030. Dans ce contexte, les politiques d’accélération de la croissance doivent être axées sur : (i) le renforcement de la politique de l’emploi orientée vers les jeunes et (ii) la stabilisation/renforcement des emplois pour les groupes d’âges 31-69 ans. Pour cela, il faudra réaliser des investissements structurants dans des secteurs aussi importants que l’éducation, la santé, l’aménagement du territoire et l’énergie. Ces efforts devront aller de pair avec la satisfaction de la demande sociale

**Dynamique et dividende démographique**

 Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants en 1988 et 1 338 830 habitants en 1977. Le taux de croissance démographique moyen annuel, qui était de 2,9% entre 1977 et 1988, a légèrement baissé se situant à 2,4 % entre 1988 et 2000 et à 2,77% entre 2000 et 2013. 2. Les caractéristiques de la population d’aujourd’hui montrent : (i) une forte dépendance à la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013. 3. Le taux d’urbanisation est passé de 22,7% en 1977 à 48,3% en 2013, soit un doublement en 36 ans. Selon les projections de la Division de la Population des Nations unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et elle sera de 5.278. 457 habitants en 2030.